

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2024-12 RELATIF À LA GARDE ET AU CONTRÔLE DES ANIMAUX

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 11 juin 2024, le **Règlement 2024-12 relatif à la garde et au contrôle des animaux** ;

QUE ce Règlement a pour objet et conséquence de remplacer et d'abroger le Règlement 2021-07 relatif au contrôle et à la garde des animaux et toute modification s'y attachant;

QUE ce Règlement est entré en vigueur le 13 juin 2024 ;

QUE le Règlement peut être consulté au bureau de la Ville situé au 660, rue Ellice, Beauharnois, sur rendez-vous, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 12 h ou **en cliquant sur le lien au-dessus du présent avis**.

Donné à Beauharnois, ce 13 juin 2024.


Me Janie Arseneau, greffière